



**REPUBLIQUE DU TCHAD**  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA**  
**PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT**  
**COMITE DE PILOTAGE**  
**HAUT COMMISARIAT NATIONAL DE DEMINAGE**

Présenté par Monsieur Maïde Galmaï Sahanai  
 Coordonnateur du HCND  
 Bâtiment de l'Organisation météorologique mondiale  
 Genève, le 7,8 juin 2018

Point de situation du Tchad en vue de la demande de prolongation des délais prévus à l'article 5



**DÉMINAGE**

**ACTIONS À MENER**



- 1. La totalité des axes et zones prioritaires sur l'ensemble de la région du Tibesti est déminée.**
- 2. La totalité des zones contaminées dans les régions de l'Ennedi et du Borkou sont déminées/dépolluées.**
- 3. Les régions de Wadi Fira, Sila, Ouadaï et Salamat sont déminées.**
- 4. Les zones contaminées de la ville de N'djamena et Hadjer-Lamis sont traitées.**

**ENQUÊTE TECHNIQUE DES ZONES CONTAMINÉES NON RÉPERTORIÉES DES RÉGIONS  
DU SUD**

5. Mettre en œuvre une enquête technique dans les zones suspectées des régions frontalières avec la République de Centre Afrique (région d'Ikéa).
6. Définition des zones prioritaires et planification des opérations de déminage / dépollution.
7. Mise en œuvre, suivi et contrôle des opérations.



2

8. **REMISE À DISPOSITION DES COMMUNAUTÉS AFFECTÉES AU FUR ET À MESURE  
DES PROGRÈS RÉALISÉS.**



3



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

**HAUT COMMISSARIAT NATIONAL AU  
DÉMINAGE**

**COORDONNATEUR : MAIDE GALMAI SAHANAI**  
**ADRESSE EMAIL : [mainasahanai@gmail.com](mailto:mainasahanai@gmail.com)**

**CONTACT TÉLÉPHONIQUE : +235 66 510000**



Point de situation du Tchad en vue de la demande de prolongation des délais prévus à l'article 5



Thème	Point	Période	Action à mener depuis 2013	Niveau de réalisation			Observation / Explication des écarts	Financement
				fait	non fait	partiel		
Démunage (Diapo 1)	1	2013-2017	La totalité des axes et zones prioritaires sur l'ensemble de la région du Tibesti est déminée.			X	<p>Le projet PADEMIN a permis de déminer 17 kilomètres sur l'axe Zouar Bardaï ( Z-047), reste l'axe Bardaï - Aouzou long de 80 kilomètres qui sera fait grâce au financement UE au travers le projet PRODECO par l'ONG MAG</p> <p>Le champ de mine 055 et l'axe Zouar Bardaï 047 sont fermés et on fait l'objet d'une remise à disposition des terres en 2016. En revanche les champs de mines 045 et 049 sont toujours ouverts en attente du début des opérations du projet PRODECO.</p>	Union Européenne, État tchadien
	2	2015-2019	La totalité des zones contaminées dans les régions de l'Ennedi et du Borkou sont déminées/dépolluées.		X	X	Due à l'absence de financement, aucune organisation a travaillé dans les régions de l'Ennedi et du Borkou depuis 2013 jusqu'à ce jour. En revanche, les ONG Internatinal MAG et HI commencerons leurs opérations de déminage et/ou dépollution dans le cadre du projet PRODECO dès la mi- juillet	Union Européenne,
	3	2015-2019	Les régions de Wadi Fira, Sila, Ouadaï et Salamat sont déminées.			X	Seule la localité de Tissu dans la région de Salamat a nécessité des travaux de dépollution. En revanche aucun travail de dépollution n'a été fait dans les régions de Wadi-Fira Sila et le Ouadaï faute de financement.	État tchadien
	4	2015	Les zones contaminées de la ville de N'djamena et Hadjer-Lamis sont traitées.	X			Travail réalisé dans la ville de N'djamena et Massakory (region de Hadjer-Lamis) et terres remises à disposition.	État tchadien

Enquête technique des zones contaminées non répertoriées des régions du sud (Diapo 2)	5	2015 (suivant disponibilité des fonds)	Mettre en oeuvre une enquête technique dans les zones suspectées des régions frontalières avec la République de Centre Afrique (région d'Ikéo).		X		Activité non faite faute de financement Toutefois, si des financements étaient disponibles, cela serait une priorité du fait des nombreux combats qui ont sévi dans cette région entre les rebelles et les forces gouvernementales jusqu'en 2005. Cette pollution est un frein au développement socio-économique de cette région.	
	6	Mi-2015	Défiition des zones prioritaires et planification des opérations de déminage / dépollution	X			Le plan d'action 2014-2019 réalisé avec définition des zones prioritaires	
	7	à partir de fin 2015	mise en œuvre, suivi et contrôle des opérations	X			Aucune enquête technique des zones contaminées n'a été effectivement réalisées, toutefois un travail de déminage et de dépollution a été réalisé sur l'axe Sarh-Kyabé dans la région du Moyen-Chari. Le HCND en tant qu'autorité Nationale en charge de la coordination de la lutte antimines au Tchad, a effectué le suivi et le contrôle de toutes les opérations de déminage et de dépollution, notamment de cet axe Sarh-Kyabé qui a donné lieu à une remise à disposition des terres.	Etat tchadien
	8		Remise à disposition des communautés affectées au fur et à mesure des progrès réalisés.(Diapo 3)			X	Les remises à dispositions des terres suivantes ont été faites: les localités de Garate Talata, Birbarka et Massaguet dans la région de Hadger Lamis, ainsi que l'axe Sarh Kyabe dans la région du Moyen Chari, ainsi que les 17 kilomètres de l'axe Zouar-Bardaï dans la région du Tibesti. Enfin, la route Wadi-Mognar / Zouar a été également remise a disposition ce qui a permis de libérer cet axe important pour le commerce.	Union Européenne, Etat tchadien